PEACE-WORK-FATHERLAND

DECRET Nº 20 23 | 0600 portant 3 1 AOUT 2023 /PM DU portant création des Etablissements Scolaires Publics

d'Enseignement Secondaire Technique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution:

Vu la loi nº 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;

la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales Vu décentralisées :

Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le Décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;

le décret nº2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la Vu République du Cameroun ;

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et Vu complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le décret n°2023/223 du 27 avril 2023 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux régions en matière d'enseignement secondaire,

DECRETE:

ARTICLE 1er. - Sont créés, à compter de la date de signature du présent décret, les Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial ci-après désignés :

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

1	CETIC DE WALYA	ARRONDISSEMENT DE KAR-HAY
	DEPARTEMENT D	OU MAYO-SAVA
1	CETIC D'OUDJILA	ADDONDICCEMENT DE MODA
2	CETIC DE ZOUELVA	ARRONDISSEMENT DE MORA

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

1	CETIC DE BIKA	ARRONDISSEMENT DE	
	CETTE DE BITOT	NGUELEMENDOUKA	

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

	DEL ARTEHENT DE LA DENOOL			
1	CETIC DE HAMAKOUSSOU	ARRONDISSEMENT DE BASCHEO		
2	CETIC DE MAYAMI	ARRONDISSEMENT DE DEMSA		

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

1	CETIC DE GAVAL	ARRONDISSEMENT DE GUIDER
2	CETIC DE KOMBOM	ARRONDISSEMENT DE MAYO-OULO

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

1	CETIC DE SAKDJE	ARRONDISSEMENT DE TCHOLLIRE	
_	02110 02 07 11 052	7.1.1.0.1.0.1.0.1.0.1.0.1.0.1.0.1.0.1.0.	

REGION DU NORD-OUEST

DEPARTEMENT DU DONGA MANTUNG

1	CETIC DE BINKA	ARRONDISSEMENT DE NKAMBE

DEPARTEMENT DE LA MOMO

1	CETIC D'AJEI	ARRONDISSEMENT DE NGIE
2	CETIC DE NGALLA	ARRONDISSEMENT DE WIDIKUM

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

1	CETIC DE TCHOUNGOU	ARRONDISSEMENT DE KEKEM	
---	--------------------	-------------------------	--

DEPARTEMENT DE LA MIFI

1 CET	TC DE BASSE	ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 3
-------	-------------	-------------------------------

DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX

1	CETIC DE BANKA-BAHAM	ARRONDISSEMENT DE BAHAM	
---	----------------------	-------------------------	--

DEPARTEMENT DU NOUN

1	CETIC BILINGUE DE KOUPA MENKE	ARRONDISSEMENT DE KOUTABA
2	CETIC DE NJIMOM	ARRONDISSEMENT DE NJIMOM

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

1	CETIC MEYOMESSALA SUD CAM	ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA
---	---------------------------	-------------------------------

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

1	CETIC D'AKAM-BITAM	ARRONDISSEMENT D'AMBAM

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

REGION DU SUD -OUEST

DEPARTEMENT DU FAKO

1 CETIC DE MISSELLELE ARRONDISSEMENT DE TIKO

ARTICLE 2.- L'ouverture effective des établissements ainsi créés se fera par décision du Ministre des Enseignements Secondaires.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le _______ 3 1 A0UT 2023

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÈTES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DELIQUE DU CATALLE VIOLENCE DE LA CATALLE VIOLENCE DELICIE DE LA CATALLE VIOLENCE DE LA CAT

JOSEPH DION NGUTE